



## PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**  
Service eau, environnement  
Unité Biodiversité

### NOTE DE PRESENTATION

Projet d'arrêté préfectoral réglementant la pêche en eau douce pour 2019  
dans le département de Loire-Atlantique

#### **Contexte et objectifs du projet de décision :**

Les conditions d'exercice de la pêche en eau douce sont définies conformément aux dispositions applicables du titre III du livre IV du code de l'environnement.

Le projet d'arrêté a été présenté le 12 octobre 2018 en commission technique départementale de la pêche et le 12 novembre 2018 en commission de bassin Loire-Bretagne pour la pêche professionnelle .

Ce projet d'arrêté réglemente, pour l'année 2019, la pêche sur les eaux libres du département de la Loire-Atlantique, en amont de la limite de salure des eaux. Il prend en compte les caractéristiques locales des milieux aquatiques et des particularités halieutiques du département.

#### **Objectifs du projet de décision:**

Le présent projet d'arrêté préfectoral vise à définir les modalités de la réglementation de la pêche en eau douce dans le département de la Loire-Atlantique pour 2019, à savoir :

- la réglementation spécifique à l'anguille ;
- les dates d'ouverture et de fermeture de la pêche ;
- les tailles minimales des poissons ;
- les procédés et modes de pêche ;
- les réserves de pêche (annexe1) ;
- les cours d'eau et plans d'eau à réglementation spéciale (annexe 2);
- la liste des engins autorisés sur le Domaine Public Fluvial (annexe 3) ;
- les dimensions des mailles des filets (annexe 4-5-6).

**Date et lieux de la consultation :**

En application de l'article L123-19-1 du code de l'environnement, le projet d'arrêté préfectoral réglementant la pêche en eau douce pour l'année 2019 dans le département de Loire-Atlantique est mis à la consultation du public par voie électronique.

La consultation est ouverte du 26 novembre au 16 décembre 2018 inclus.

Le public peut faire valoir ses observations :

- directement en ligne en précisant "Projet d'arrêté préfectoral 2019 de la pêche en eau douce" :

[ddtm-see-consultation@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:ddtm-see-consultation@loire-atlantique.gouv.fr)

- par courrier à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service Eau, Environnement  
Unité Biodiversité  
10 Bd Gaston Serpette  
BP 53606  
44036 NANTES CEDEX 1.

Ce projet d'arrêté est également consultable à la préfecture de Loire-Atlantique (6 quai Ceineray – BP 33515 - 44035 NANTES CEDEX) et dans les sous-préfectures.